

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-20 DU 22 JANVIER 1997
Chargeant Monsieur Ismaël TIDJANI-SERPOS, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme de l'Intérim de Monsieur Pierre OSHO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour compter du 23 Janvier 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-O32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du 23 Janvier 1997 Monsieur Ismaël TIDJANI-SERPOS, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Pierre OSHO.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 Janvier 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - PM 4 - MAEC 4
MJLDH 4 - SGG 4 - Autres Ministères 16 - Départements 6 - JORB 1